

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE – Le 14 février 2018  
Code de diffusion CNW 35 + Hebdo

## Les ministres Gaétan Barrette et Jean D'Amour annoncent la mise en place de services de sages-femmes dans l'ouest du Bas-Saint-Laurent

**Bas-Saint-Laurent, le 14 février 2018** – Afin de mieux répondre aux besoins de la population de l'ouest de la région du Bas-Saint-Laurent en matière de services de périnatalité, une nouvelle offre de service de sages-femmes est mise en place, ont annoncé aujourd'hui le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Gaétan Barrette, ainsi que le ministre responsable de la région, monsieur Jean D'Amour.

Le point de service permettra d'offrir des services de suivi prénatal et post-natal sur le territoire du CLSC Rivières-et-Marées, de Rivière-du-Loup, du CLSC de Cabano dans le Témiscouata, et du CLSC de Saint-Pascal dans le secteur de Kamouraska. Les femmes pourront opter pour un accouchement à domicile, si les conditions le permettent, ou au Centre hospitalier régional du Grand-Portage. Jusqu'à maintenant, deux sages-femmes ont été embauchées et certains services sont déjà offerts depuis le 5 février. Cette nouvelle offre constitue un pas de plus vers l'atteinte de l'engagement électoral d'ouvrir sept nouvelles maisons de naissance dans diverses régions du Québec d'ici la fin 2019.

Sur le plan du financement, un montant de 80 000 \$ a été accordé pour aménager les espaces et acquérir l'équipement nécessaire, en plus d'un montant de 180 000 \$ pour l'embauche du personnel et le budget de fonctionnement. À ces sommes s'ajoute un montant récurrent maximal de 350 000 \$ pour les années subséquentes.

### Citations :

« Le recours aux services de sages-femmes pour mettre au monde son enfant est de plus en plus populaire, et ce, partout au Québec. Voilà pourquoi nous avons à cœur de bonifier l'accès à ce type d'accompagnement dans toutes les régions, de manière bien adaptée à la réalité de chaque communauté, afin d'offrir à davantage de parents la possibilité d'opter pour un accouchement physiologique et naturel, et ce, dans le cadre qui leur convient le mieux. »

*Gaétan Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux*

« Je me réjouis de constater que notre gouvernement est à l'écoute des besoins de la population en ce qui a trait aux services de sages-femmes, et qu'il est attentif à la nécessité de bien répartir l'accès à ces services dans l'ensemble de notre région. Les femmes qui optent pour un tel accompagnement pourront maintenant en bénéficier à proximité de leur domicile, dans leur milieu et entourées de leurs proches. »

*Jean D'Amour, ministre délégué aux Affaires maritimes et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent*

**Faits saillants :**

Cette offre de service s'ajoute aux services de sages-femmes déjà offerts depuis vingt ans par la Maison de naissance de la Mitis de Mont-Joli.

Les sages-femmes offrent :

- un suivi complet du début de la grossesse jusqu'à six semaines après l'accouchement;
- des services couverts gratuitement par l'assurance-maladie;
- une disponibilité 24 heures par jour, sept jours par semaine;
- une pratique orientée vers la prévention et la promotion de la santé;
- une préparation et un accompagnement pour un accouchement naturel;
- un soutien à l'allaitement;
- et un suivi à domicile dans la semaine suivant l'accouchement.

- 30 -

**Renseignements :** Catherine W. Audet  
Attachée de presse  
du ministre de la Santé et des Services sociaux  
418 266-7171

Véronique Michaud  
Attachée de presse  
du ministre délégué aux Affaires maritimes et ministre responsable de  
la région du Bas-Saint-Laurent  
418 691-5650